



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : générale
26 juillet 2010

Français
Original : anglais



**Vingt-deuxième Réunion des Parties au Protocole
de Montréal relatif à des substances qui
appauvrissent la couche d'ozone**

Bangkok, 8–12 novembre 2010

Point 4 de l'ordre du jour provisoire du segment préparatoire**

**Rapports financiers des Fonds d'affectation spéciale
de la Convention de Vienne pour la protection de la
couche d'ozone et du Protocole de Montréal relatif à
des substances qui appauvrissent la couche d'ozone,
et budgets du Protocole de Montréal**

**Projet de budget révisé approuvé pour 2010 et projets
de budget pour 2011 et 2012 du Fonds d'affectation spéciale
pour le Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone**

Note du Secrétariat

1. On trouvera dans l'annexe à la présente note le projet de budget révisé approuvé pour 2010 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ainsi que les projets de budget pour le Protocole pour 2011 et 2012.
2. La révision proposée vise à inscrire au budget pour 2010 les économies réalisées et prévues comme suit :
 - a) Les dépenses effectuées au titre des activités additionnelles pour 2010, approuvées à hauteur de 400 000 dollars par la vingt et unième Réunion des Parties, ne s'étant élevées qu'à 50 000 dollars, 350 000 dollars sont reportés à la rubrique budgétaire 1321. Parmi les activités additionnelles prévues, s'est tenu le 14 juin 2010, juste avant la treizième réunion du Groupe de travail à composition non limitée organisée à Genève du 15 au 18 juin 2010, le séminaire sur la gestion écologiquement rationnelle des substances qui appauvrissent la couche d'ozone en réserve demandé dans la décision XXI/2;
 - b) On s'attend à ce que la détermination du Secrétariat et des Parties à communiquer par voie électronique, à fournir les documents des réunions sous format électronique et à continuer d'organiser des réunions sans papier permette d'économiser 45 000 dollars au titre des rubriques

* Nouveau tirage pour raisons techniques en date du 6 octobre 2010.

** UNEP/OzL.Pro.22/1.

budgétaires 4203 et 4204 (matériel de bureau), 5201(rapports), 5202 (rapports des groupes d'évaluation), 5301 (communications) et 5302 (fret).

3. À sa trentième réunion, le Groupe de travail à composition non limitée a prié le Secrétariat de présenter à la vingt-deuxième Réunion des Parties des informations sur la procédure administrative de reclassement du poste de Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone de la catégorie de Directeur (D-2) à celle de Sous-Secrétaire général, ainsi que sur les implications financières de ce reclassement. Ces informations sont présentées en annexe II à la présente note.

4. Les notes explicatives qui accompagnent le budget indiquent le mode de calcul des dépenses prévues.

5. Dans tout le document, le dollar (\$) s'entend du dollar des États-Unis.

Annexe I

Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

A. Projet de budget révisé approuvé pour 2010 et projets de budget pour 2011 et 2012

		m/h	2010	m/h	2010	m/h	2011	m/h	2012
			Approuvé		Révision proposée				
10	Personnel de projet								
1100	Personnel de projet								
1101	Secrétaire exécutif (D-2) (également recruté au titre de la Convention de Vienne, (CV))	6	161 900	6	161 900	6	166 757	6	171 760
1102	Secrétaire exécutif adjoint (D-1)	12	252 000	12	252 000	12	259 560	12	267 347
1103	Juriste hors classe (P-5)	12	196 730	12	196 730	12	202 632	12	208 711
1104	Spécialiste des questions scientifiques (hors classe) (P-5) (également recruté au titre de la CV)	6	128 159	6	128 159	6	130 000	6	133 900
1105	Fonctionnaire d'administration (P-5) (rémunéré par le PNUE)	12	—		—		—		—
1106	Gestionnaire de bases de données (systèmes et technologies de l'information) (P-4)	12	145 743	12	145 743	12	150 115	12	154 618
1107	Administrateur de programme (communication et information) (P-3) (rémunéré par la CV)	12		12		12		12	
1108	Administrateur de programme (surveillance et respect) (P-4)	12	185 400	12	185 400	12	188 000	12	193 640
1199	Total partiel		1 069 932		1 069 932		1 097 064		1 129 976
1200	Consultants								
1201	Assistance à la communication et à l'analyse des données et promotion de l'application du Protocole		40 000		40 000		40 000		40 000
1299	Total partiel		40 000		40 000		40 000		40 000
1300	Appui administratif								
1301	Assistant administratif (G-7) (également recruté au titre de la CV)	6	21 250	6	21 250	6	21 250	6	21 888
1302	Assistant personnel (G-6)	12	26 625	12	26 625	12	27 000	12	27 810
1303	Assistant de programme (G-6) (rémunéré par la CV)	12	—	12	—	12	—	12	—
1304	Assistant de programme (données) (G-6) (également recruté au titre de la CV)	6	17 573	6	17 573	6	17 573	6	17 573

		m/h	2010	m/h	2010	m/h	2011	m/h	2012
			Approuvé		Révision proposée				
1305	Assistant d'information (recherche) (G-6) (également recruté au titre de la CV)	6	16 295	6	16 295	6	16 295	6	16 295
1306	Commis à la documentation (G-6)	12	27 560	12	27 560	12	27 560	12	27 560
1307	Assistant informaticien (G-7)	12	42 174	12	42 174	12	42 174	12	43 439
1308	Assistant de programme – Fonds (G-7) (rémunéré par le PNUE)	12	—	12	—	12	—	12	—
1309	Assistant logistique (G-4) (rémunéré par le PNUE)	12	—	12	—	12	—	12	—
1310	Secrétaire de direction bilingue (G-6) (rémunéré par la CV)	12	—	12	—	12	—	12	—
1320	Personnel temporaire	12	21 300		21 300		21 300		21 300
1321	Réunions du Groupe de travail à composition non limitée ¹		873 704		523 704		490 000		490 000
1322	Réunions préparatoires et réunions des Parties (coûts partagés avec la CV tous les trois ans – s'applique à la vingt-troisième réunion des Parties au Protocole de Montréal et à la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne en 2011 (MOP23/COP9))		500 000		500 000		350 000		500 000
1323	Réunions des Groupes d'évaluation		100 000		100 000		75 000		75 000
1324	Réunion du Bureau		20 000		20 000		20 000		20 000
1325	Réunions du Comité d'application		111 200		111 200		111 200		111 200
1326	Consultations officieuses au titre du Protocole		10 000		10 000		10 000		10 000
1399	Total partiel		1 787 681		1 437 681		1 229 352		1 382 065
1									
1600	Voyages en mission								
1601	Frais de voyage du personnel envoyé en mission		210 000		210 000		210 000		210 000
1602	Frais de voyage du personnel des Services de conférence envoyé en mission		15 000		15 000		15 000		15 000
1699	Total partiel		225 000		225 000		225 000		225 000
1999	Total, personnel de projet		3 122 613		2 772 613		2 591 416		2 777 041
30	Réunions et participation								
3300	Appui à la participation								
3301	Réunions des Groupes d'évaluation ²		500 000		500 000		500 000		500 000

		m/h	2010	m/h	2010	m/h	2011	m/h	2012
			Approuvé		Révision proposée				
	3302	Réunions préparatoires et réunions des Parties (le Protocole de Montréal prendra en charge le coût de la participation des représentants des Parties au Protocole et à la Convention visées au paragraphe 1 de l'article 5 en 2011 (MOP23/COP9))	350 000		350 000		350 000		350 000
	3303	Réunions du Groupe de travail à composition non limitée	300 000		300 000		300 000		300 000
	3304	Réunion du Bureau	20 000		20 000		20 000		20 000
	3305	Réunions du Comité d'application	125 000		125 000		125 000		125 000
	3306	Consultations officielles	10 000		10 000		10 000		10 000
	3399	Total partiel	1 305 000		1 305 000		1 305 000		1 305 000
3999	Total, réunions et participation		1 305 000		1 305 000		1 305 000		1 305 000
40	Matériel et locaux								
	4100	Matériel consommable (articles de moins de 1 500 dollars)							
	4101	Consomptibles divers (également utilisés pour la CV)	22 000		22 000		22 000		22 000
	4199	Total partiel	22 000		22 000		22 000		22 000
	4200	Matériel non consommable							
	4201	Ordinateurs individuels et accessoires	10 000		10 000		20 000		5 000
	4202	Ordinateurs portatifs	5 000		5 000		5 000		15 000
	4203	Autre matériel de bureau (serveurs, télécopieurs, lecteurs optiques, mobilier, etc.)	30 000		20 000		20 000		10 000
	4204	Photocopieuses	10 000		5 000		5 000		5 000
	4299	Total partiel	55 000		40 000		50 000		35 000
	4300	Locaux							
	4301	Location de locaux de bureaux (également utilisés pour la CV)	48 000		48 000		48 000		48 000
	4399	Total partiel	48 000		48 000		48 000		48 000
4999	Total, matériel et locaux		125 000		110 000		120 000		105 000
50	Divers								
	5100	Utilisation et entretien du matériel							
	5101	Entretien du matériel (également utilisé pour la CV)	25 000		25 000		25 000		25 000
	5199	Total partiel	25 000		25 000		25 000		25 000
	5200	Frais d'établissement des rapports							
	5201	Rapports	55 000		45 000		35 000		35 000

	m/h	2010	m/h	2010	m/h	2011	m/h	2012
		Approuvé		Révision proposée				
5202	Rapports des Groupes d'évaluation	15 000		10 000		10 000		10 000
5203	Rapports sur la promotion du Protocole	5 000		5 000		5 000		5 000
5299	Total partiel	75 000		60 000		50 000		50 000
5300	Divers							
5301	Communications	46 000		36 000		36 000		36 000
5302	Fret (expédition des documents)	40 000		35 000		35 000		35 000
5303	Formation	10 500		12 000		12 000		12 000
5304	Autres (Journée internationale pour la protection de la couche d'ozone)	10 000		10 000		10 000		10 000
5399	Total partiel	106 500		93 000		93 000		93 000
5400	Représentation							
5401	Frais de représentation	20 000		20 000		25 000		20 000
5499	Total partiel	20 000		20 000		25 000		20 000
5999	Total, divers	226 500		198 000		193 000		188 000
99	Total, coûts directs des projets	4 779 113		4 385 613		4 209 416		4 375 041
	<i>Dépenses d'appui au programme (13 %)</i>	<i>621 285</i>		<i>570 130</i>		<i>547 224</i>		<i>568 755</i>
	Total général (y compris les dépenses d'appui au programme)	5 400 398		4 955 743		4 756 640		4 943 796
	Réserve de trésorerie pour les dépenses de fonctionnement (à l'exception des dépenses d'appui au programme)	—		—		—		—
	Total, budget	5 400 398		4 955 743		4 756 640		4 943 796
	Prélèvements³	1 123 465		678 810		479 707		666 863
	Contribution des Parties	4 276 933		4 276 933		4 276 933		4 276 933

¹ Une somme de 400 000 dollars a été ajoutée à cette rubrique budgétaire en 2010 pour couvrir le coût des activités supplémentaires envisagées par la vingt et unième Réunion des Parties. Les dépenses se sont élevées à 50 000 dollars, d'où une diminution de 350 000 dollars des crédits alloués à la rubrique budgétaire 1321 en 2010. Les économies réalisées sont reversées au Fonds d'affectation spéciale.

² La rubrique budgétaire couvre les dépenses afférentes à la participation d'experts du Groupe de l'évaluation technique et économique qui permettra d'achever en temps voulu les travaux requis par les Parties.

³ Les prélèvements prévus ont été fixés de manière à maintenir le montant des contributions à un niveau constant jusqu'à la fin de 2011. Un prélèvement prévu pour 2012 a été inclus par le Secrétariat pour information uniquement. Son montant pourra être modifié lors de la vingt-deuxième Réunion des Parties ou lors de la présentation, en 2011, des projets de budget pour 2012 et 2013.

B. Notes explicatives accompagnant le projet de révision du budget approuvé pour 2010 et les projets de budget pour 2011 et 2012

Rubrique budgétaire	Observations
Personnel 1101–1108	Les prévisions budgétaires ont été établies sur la base des coûts standard applicables aux traitements des administrateurs en poste à Nairobi pour 2011. Toutefois, lorsque des informations sur les dépenses de personnel effectives étaient disponibles, les chiffres ont été ajustés en conséquence. Les engagements non dépensés sont normalement reversés au Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.
1105	Le poste de Fonctionnaire d'administration continue d'être rémunéré par le PNUE à l'aide des dépenses d'appui au programme (13 %).
Consultants – 1201	Une assistance continuera d'être requise pour la communication des données, la mise à jour des publications, la traduction des caractéristiques essentielles du site Internet du Secrétariat de l'ozone et l'entretien d'un système numérique pleinement intégré au sein du Secrétariat. Les fonds à ce titre pourront être transférés à la rubrique 1100 pour créer ou appuyer des postes d'administrateur de courte durée si nécessaire.
Appui/personnel administratif 1301–1309	Les prévisions budgétaires ont été établies sur la base des coûts standard applicables aux traitements des agents des services généraux en poste à Nairobi pour 2011–2012.
1310	Le poste de Secrétaire de direction bilingue est financé par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne.
Appui administratif/services de conférence 1321–1326	<p>Les fonds nécessaires peuvent être prélevés sur les rubriques budgétaires des services de conférence (1321 à 1326) si ces services doivent être assurés par des consultants ou des sous-traitants.</p> <p>Le coût des services de conférence a été établi sur la base des hypothèses suivantes :</p> <p>1321 : pour 2010, les Parties ont ajouté 400 000 dollars à cette rubrique budgétaire pour couvrir les activités envisagées par la vingt et unième Réunion des Parties. Les dépenses engagées au titre du séminaire d'une journée sur la gestion écologiquement rationnelle des substances qui appauvrissent la couche d'ozone en réserve, tenu à Genève le 14 juin 2010, se sont élevées à 50 000 dollars; le Secrétariat propose en conséquence de réduire cette rubrique budgétaire de 350 000 dollars. Les économies réalisées seront reversées au Fonds d'affectation spéciale.</p> <p>Le budget proposé est prévu pour une réunion du Groupe de travail à composition non limitée en 2011 et 2012 à Nairobi ou dans un autre lieu d'affectation, dans les six langues officielles de l'ONU.</p> <p>1322 : Le montant prévu pour 2011 est inférieur au montant prévu pour 2010 puisque le coût de la vingt-troisième réunion des Parties au Protocole de Montréal en 2011 sera partagé avec le coût de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne.</p> <p>Le montant inscrit au budget repose sur le coût estimatif de la tenue de la réunion des Parties à Nairobi en 2011 et 2012, dans les six langues officielles de l'ONU. Lorsque les réunions ne se déroulent pas à Nairobi, les surcoûts sont pris en charge par le gouvernement du pays qui accueille ces réunions.</p> <p>1323 : Les allocations budgétaires prévues pour 2011 et 2012 couvriront le coût de l'organisation des réunions annuelles des Groupes d'évaluation et des Comités des choix techniques du Groupe de l'évaluation technique et économique, ainsi que les dépenses de communication et autres dépenses accessoires relatives aux travaux des membres des Groupes d'évaluation provenant de pays en développement et de pays à économie en transition. En raison des économies réalisées au niveau de l'organisation des réunions des Groupes d'évaluation ces dernières années, il est prévu de réduire cette rubrique budgétaire de 25 000 dollars à partir de 2011 jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de l'augmenter de nouveau.</p>

Rubrique budgétaire	Observations
Voyages en mission 1601-1602	<p>1324 : Une réunion du Bureau est prévue en 2011 et en 2012. Des services d'interprétation seront assurés et les documents seront traduits dans les langues appropriées, en fonction de la composition du Bureau.</p> <p>1325 : Au moins deux réunions du Comité d'application, d'une durée de trois jours, sont prévues en 2011 et en 2012, les services d'interprétation et de traduction étant assurés selon les besoins. Ces réunions se tiendront immédiatement avant ou après les réunions du Groupe de travail à composition non limitée et les réunions des Parties qui auront lieu la même année.</p> <p>1326 : Au moins une réunion de consultations officieuses, qui devrait se tenir à Nairobi, est prévue en 2011 et 2012 pour aider les Parties ainsi que pour promouvoir la ratification et le respect du Protocole de Montréal et de ses Amendements.</p> <p>Les frais de voyage en mission pour 2011 et 2012 sont maintenus au niveau de 2010.</p>
Réunions/Participation 3300	<p>Participation de représentants des pays en développement</p> <p>La participation de représentants des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 à diverses réunions concernant le Protocole a été calculée sur la base de 5 000 dollars par réunion et par participant, étant entendu que les frais de voyage ne sont pris en compte que pour un représentant par pays, en se fondant sur le tarif le plus approprié et le plus avantageux en classe économique et l'indemnité journalière de subsistance versée par l'ONU.</p>
3301	<p>La provision budgétaire demandée en 2011 et 2012 vise les membres et experts des Groupes d'évaluation et des Comités des choix techniques participant aux réunions des Groupes d'évaluation.</p>
3302	<p>En 2011, les coûts de participation couvriront la participation des délégués à la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et à la vingt-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, qui se tiendront conjointement.</p>
3303	<p>Les frais de participation sont prévus pour 60 participants aux réunions du Groupe de travail à composition non limitée en 2011 et 2012.</p>
3304	<p>Les frais de participation ont été calculés sur la base d'une réunion du Bureau chaque année, pour quatre participants de pays en développement ou de pays à économie en transition à chacune de ces réunions.</p>
3305	<p>Les frais de participation à deux réunions du Comité d'application chaque année ont été calculés sur la base de la participation de huit membres de pays en développement ou de pays à économie en transition à chaque réunion et d'un représentant des trois ou quatre pays invités par le Comité d'application à chaque réunion. Des crédits ont également été prévus pour couvrir les frais de voyage du Président ou du Vice-Président du Comité d'application, provenant d'un pays visé au paragraphe 1 de l'article 5, pour qu'il puisse participer à trois réunions du Comité exécutif chaque année.</p>
3306	<p>Des fonds sont prévus pour financer la participation de deux représentants de pays en développement ou de pays à économie en transition aux consultations officieuses sur des questions essentielles concernant le Protocole de Montréal, qui devraient se tenir à Nairobi en 2010 et 2011.</p>
Matériel et locaux Matériel consommable - 4101	<p>Le coût du matériel consommable divers est maintenu au niveau de 2010. L'utilisation des ressources est suivie en permanence pour comprimer les dépenses.</p>
Matériel non consommable - 4201	<p>Il est proposé d'augmenter cette rubrique budgétaire de 10 000 dollars en 2011 pour couvrir les coûts du matériel informatique répondant aux exigences du nouveau bâtiment à haute efficacité énergétique du PNUE qui accueillera le Secrétariat de l'ozone dès le début 2011. Une somme modique est également prévue pour remplacer du matériel en 2012, si nécessaire.</p>
4203	<p>Les crédits alloués pour 2010 sont réduits de 10 000 dollars. Un montant</p>

Rubrique budgétaire	Observations
4204	identique est prévu pour 2011 pour couvrir les coûts de matériel et d'ameublement que pourra occasionner le déménagement dans les nouveaux bureaux en 2011. Une allocation minimale est également prévue pour remplacer du matériel ou des meubles en 2012, si nécessaire.
Locaux (location de bureaux) - 4301	Une réduction de 5 000 dollars est proposée en 2010 pour refléter la diminution du nombre de documents reproduits. Il est prévu de maintenir cette somme réduite en 2011 et 2012.
Divers : Utilisation et entretien du matériel - 5101	Les crédits prévus pour la location des locaux en 2011 et 2012 sont maintenus au niveau de 2010 jusqu'à notification d'une augmentation par l'ONU.
Frais d'établissement des rapports (édition, traduction, reproduction, publication, impression) - 5201-5203	Les crédits alloués au fonctionnement et à l'entretien du matériel sont maintenus au niveau de 2010.
Divers – Communications – 5301	Les frais d'établissement des rapports à caractère général du Secrétariat sont prévus à ces rubriques. Le montant des rubriques 5201 et 5202 est réduit sachant que de nombreuses Parties ont accepté de recevoir les publications sous format électronique. La somme conservée couvre les coûts d'édition et de traduction.
Frais de port et affranchissement – 5302	Les crédits à cette rubrique sont diminués de 10 000 dollars en 2010 pour témoigner de la surveillance attentive des dépenses de télécommunication et du recours au courrier électronique pour remplacer les communications par fax.
Formation – 5303	Les crédits à cette rubrique sont réduits de 5 000 dollars en 2010 pour témoigner de l'engagement pris par le Secrétariat et par les Parties de se servir du courrier électronique pour faire circuler la correspondance et la documentation destinée aux réunions. Le coût de l'envoi de la correspondance et de la documentation pour les réunions a donc été réduit considérablement, bien que certaines dépenses soient toujours nécessaires pour l'envoi du matériel indispensable à la tenue de réunions sans papier.
Autres (Journée internationale de la protection de la couche d'ozone) – 5304	Les crédits alloués à la formation sont modérément augmentés pour répondre aux nouveaux besoins en matière de formation et financer les programmes de formation introduits par l'Organisation des Nations Unies pour la poursuite du programme de réforme des ressources humaines actuellement en cours.
	Le Secrétariat de l'ozone continuera de fournir une assistance à certains pays, en 2010 et en 2011, pour les aider à préparer la célébration de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone.

Annexe II

Procédure de reclassement du poste de Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone au poste de Sous-Secrétaire général

Introduction

1. Le Groupe de travail à composition non limitée, à sa trentième réunion, a demandé au Secrétariat de joindre aux documents budgétaires produits à l'intention de la vingt-deuxième Réunion des Parties des informations sur la procédure administrative de reclassement du poste de Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone, de classe D-2, au poste de Sous-Secrétaire général, ainsi que sur les implications financières de ce reclassement.

A. Généralités

2. Les postes de l'Organisation des Nations Unies sont caractérisés par une lettre qui indique la catégorie professionnelle à laquelle ils correspondent. Les postes d'agent des services généraux sont représentés par la lettre G, les postes d'administrateur par la lettre P et les postes de directeur par la lettre D. Pour chaque poste, un chiffre indique le grade de la catégorie professionnelle concernée. Les postes de Directeur sont par exemple désignés par la référence D-1 ou D-2. Le poste de Sous-Secrétaire général se trouve dans la catégorie immédiatement au-dessus de celle comprenant les postes de directeur. Selon le dernier rapport du Secrétariat de l'ONU, l'organisation compte 62 Sous-Secrétaires généraux, comprenant les Secrétaires exécutifs des secrétariats de la Convention biologique, de la Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

3. Les décisions concernant le nombre d'employés et les catégories de postes au sein des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement relèvent des Parties à chaque accord en fonction du budget du secrétariat. Lorsque les fonctions de secrétariat sont assurées par une organisation internationale comme le PNUE, les décisions des Parties relatives au recrutement sont en général appliquées par cette organisation internationale conformément à la procédure qu'elle a établie en la matière. Dans le cas du Secrétariat de l'ozone, c'est le PNUE qui serait chargé de mettre en œuvre la décision des Parties concernant le reclassement du poste de Secrétaire exécutif conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU.

B. Procédure de reclassement du poste de Secrétaire exécutif

4. Il est tout à fait courant de reclasser les postes au sein d'un secrétariat pour refléter l'expansion des responsabilités qui leur sont attachées. Une fois que les Parties ont décidé de classer un poste à une catégorie supérieure, y compris un poste de classe D-2, le poste est reclassé et fait l'objet d'un avis de vacance. Dans le cas du Secrétariat de l'ozone, bien que la décision de reclasser le poste de Secrétaire exécutif relève de la Réunion des Parties, le Statut et le Règlement du personnel de l'ONU prévoient également que la création d'un poste de Sous-Secrétaire général soit approuvée par le Secrétaire général de l'ONU. Ainsi, pour procéder au reclassement du poste de Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone au niveau de Sous-Secrétaire général, les Parties devraient logiquement suivre la procédure administrative ci-après :

- a) Inscrire le poste de Sous-Secrétaire général au budget approuvé du Secrétariat et allouer le financement requis pour un poste de ce niveau;
- b) Inviter, dans la décision budgétaire, les Présidents des bureaux de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal à s'associer au Directeur exécutif du PNUE pour présenter une requête au Secrétaire général aux fins du reclassement du poste de Secrétaire exécutif au niveau de Sous-Secrétaire général.
- c) Mettre en œuvre, le cas échéant, la décision du Secrétaire général de l'ONU.

C. Implications financières

5. Compte tenu du salaire et des prestations correspondant au poste de Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone, le Secrétariat estime que le reclassement de ce poste de la classe D-2 au niveau de Sous-Secrétaire général entraînerait une dépense annuelle supplémentaire de 25 000 dollars.
